



problème avec syndic qui nous surfacture

Par **leyco**, le **22/05/2012** à **23:08**

Bonjour,

je suis tout nouveau sur le forum.

j'ai un problème avec un syndic, je suis président d'une asl et je viens de récupérer toute les documents lié aux fonctionnements de la copro.

le contrat avec le syndic à été arrêté fin avril 2012.

aujourd'hui la plupart des propriétaires non pas réglé leur appel de charge car le syndic n'a rien fait pendant 2 ans.

aujourd'ui à la remise des documents le syndic m'indique qu'il y a une somme débiteur de 8630 euros et que si nous ne payons pas déclenchera une poursuite envers l'asl.

est-ce que je peux poursuivre le syndic pour non activité pendant 2 ans et une surfacturation ?

merci à vous